# Pontier : risques et mesures de prévention

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DANGER** | **RISQUE** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURES DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION DU RISQUE RÉSIDUEL** | **REMARQUES** |
| Manque d’entretien et/ou de contrôle du pont roulant | * Perte de contrôle * Blessures physiques |  | * Faire contrôler le matériel à des moments fixes par une personne compétente interne et/ou externe. * Contrôler visuellement le pont roulant avant utilisation. * Contrôler le fonctionnement du bouton d’arrêt d’urgence. |  |  |
| Manipulation de marchandises | * TMS[[1]](#footnote-1) * Douleurs lombaires * Écrasement d’un membre * Coupures |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité avec pointes en acier et des gants de protection. * Utiliser des moyens techniques de transport. |  |  |
| Accrochage de la charge | * Écrasement de la main/des doigts |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : gants de protection. * Prendre en compte l’angle de levage. * Choisir le matériel d’élingage et de levage appropriés. |  |  |
| Levage d’une charge déséquilibrée | * Écrasement d’un membre * Décès |  | * Veiller à la position centrale du crochet et de l’élingue. * Toujours lever la charge à +/- 30 cm et en contrôler la stabilité et l’équilibre avant la manœuvre de déplacement. * Rectifier l’élingage si la charge n’est pas équilibrée. * Reposer la charge en cas de balancement. |  |  |
| Mauvais usage des commandes | * Écrasement * Ecchymoses * Fracture * Décès |  | * Prévoir une formation/des informations concernant le fonctionnement du pont roulant et mettre à disposition un manuel d’utilisation. * Ajouter un marquage indiquant la fonction de chaque bouton de commande. |  |  |
| Chute d’objets | * Écrasement * Ecchymoses * Fracture * Décès |  | * Porter des équipements de protection individuelle adaptés : casque de protection, chaussures de sécurité avec pointes en acier. * Respecter les consignes et la signalisation internes. * Interdire le passage sous les charges en suspension. * Interdire le transport d’autres objets ou de personnes au-dessus de la charge. * Respecter la charge maximale autorisée et prévoir une indication sur le pont roulant lui-même. |  |  |
| Heurt contre une charge suspendue/un accessoire de levage | * Ecchymoses * Écrasement * Fracture * Décès |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : casque et chaussures de sécurité. * Respecter les consignes et la signalisation internes. * Ne jamais se positionner entre un élément en mouvement et un élément fixe. * Prévoir des voies pour les piétons. * Prévoir un éclairage suffisant et adapté. |  |  |
| Désordre sur le lieu de travail :   * Matériel au sol * Matériel dans les passages * Absence de marquages au sol | * Chutes * Glissades * Trébuchements |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité avec semelles anti-dérapantes. * Informer l’intérimaire sur les instructions et les procédures de sécurité internes. * Garder les issues de secours et les voies d’évacuation libres. * Veiller à l’ordre et à la propreté sur le lieu de travail et prévoir des emplacements de rangement adaptés pour les accessoires de levage, par ex. sangles, chaînes, câbles, etc. |  |  |
| Ambiances thermiques extrêmes :   * Lieux de travail en plein air : < 5°C * Locaux fermés et travail mi-lourd : < 15°C et > 26.7°C (en fonction du degré d’humidité) | * Perte de concentration * Déshydratation * Hypothermie |  | * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : vêtements de protection imperméables, chaussures de sécurité, gants et casque de protection. * Limiter l’exposition aux ambiances thermiques extrêmes à quelques heures par jour. * Prévoir un local chauffé ou frais. * Boire suffisamment en cas de fortes chaleurs. |  |  |
| Exposition au bruit | * Perte d’audition temporaire ou permanente * Acouphènes * Stress |  | * Porter des protections auditives telles que des bouchons d’oreille ou des coquilles :   + À partir de 80 dB(A) : mise à disposition   + À partir de 85 dB(A) : port obligatoire |  | Conseil : porter des protections auditives dès que l’on ne comprend plus une personne située à 1 mètre de distance. |

**Disclaimer : Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit impérativement être adapté à la situation réelle dans l’entreprise. Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l’incomplétude des informations fournies par le présent document. Les informations qu’il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. Par conséquent, l’utilisateur ne doit en aucun cas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques. En outre, diverses manières d’analyser les risques sont possibles, par exemple, le graphe de risques, la méthode « Kinney » ou l’évaluation du risque selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).**

1. TMS ou les troubles musculosquelettiques sont des affections qui résultent de la surcharge musculaire et articulaire. [↑](#footnote-ref-1)